



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par Romain DECCO

romain.decco@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 84

Les jeudis au 06 33 63 32 61

Metz, le 24 juillet 2019

Communauté de Communes du Haut Chemin
Pays de Pange

1bis rue de Metz

57 530 PANGE

Objet : Dossier de déclaration concernant la mise aux normes du système d'assainissement de la commune de VILLERS-STONCOURT

Accord immédiat

Réf : 57-2019-00399

P.J : Récépissé de déclaration + fiche descriptive
Lettre de notification à la commune

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **mise aux normes du système d'assainissement de la commune de VILLERS-STONCOURT**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 15 juillet 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00399
- Dossier réalisé par : LVRD

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint **"le récépissé clôturant son instruction administrative"**.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

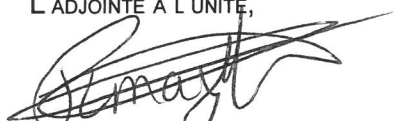
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de VILLERS-STONCOURT où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

POUR LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU,
L'ADJOINTE À L'UNITÉ,



ÉVA FUMAGALLI

Copie pour information :

- Commune de Villers-Stoncourt
- LVRD
- AERM